



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2010/09/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

37

DATE DE LA CONVOCATION

23 septembre 2010

L'an deux mille dix, le 29 septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Pierre Chérignat sur la convocation en date du 23 septembre 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, CADROT, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM ALABAY, FAURILLON

Suppléantes : Mmes COULAUD

Excusés : Mmes CHAUVAT-POUGET, COUSSEIROUX

MM MEUNIER, PAMIES, RABETEAU, PRIOUL, LAKROUF, FERRAND

Procuration de Monsieur Raymond RABETEAU à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Madame Michèle BATTUT

OBJET : Contribution au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2010 - 2011

Le Président indique que la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence « action culturelle », a été sollicitée pour une participation au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2010/2011. Il rappelle d'ailleurs que la communauté de communes avait financé pour l'année scolaire 2009 / 2010 les frais d'entrée de 5 séances au cinéma de Bourgneuf pour un total de 503 élèves (cycles 1, 2 et 3), soit un montant de 3 302,80 €.

Ce programme géré par EMALA Images (Equipe Mobile Académique d'Animation et de Liaison) a pour but de recenser les pratiques existantes autour du cinéma, de les harmoniser et de proposer à l'ensemble des écoles du département de la Creuse une action de découverte du septième art.

Cette action, qui doit s'inscrire dans le projet d'école, peut concerner l'ensemble des élèves d'une école, d'un cycle ou d'une classe, et prend place dans le temps scolaire. C'est pourquoi, aucune contribution ne peut être demandée aux familles des élèves pour financer ce dispositif, les frais d'entrée, soit 2,50 € (+20 cts € par rapport aux années antérieures) par enfant et par séance, et les frais de déplacement restant à la charge de chaque école.

Cette action est un exemple d'ouverture qui associe des partenaires culturels, principalement les salles de cinéma. Ce dispositif est donc l'occasion de valoriser le cinéma de Bourgneuf en faisant bénéficier les écoles des communes membres de la communauté de communes, intéressées par le programme, de projections à vocation pédagogique : activités autour du langage et de la lecture.

Les cinq films proposés sur l'année scolaire 2010/2011 sont :

- 1^{ère} séance : « Le Cirque »
- 2^{ème} séance : « Paï »
- 3^{ème} séance : « La mère poule »
- 4^{ème} séance : « Un animal... »
- 5^{ème} séance : « 1,2,3 Léon »
- 6^{ème} séance : « Azur et Asmar »

Sur le territoire communautaire, la liste des écoles (cycles 1, 2 et 3) ayant sollicité le bénéfice de ce programme, soit 517 élèves a été arrêtée:

- Bourgneuf (groupe scolaire Marie Curie) : 96 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Martin Nadaud) : 70 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Rifaterre) : 85 élèves.
- Le Monteil au Vicomte : 16 élèves.
- IME du Monteil au Vicomte : 17 élèves.
- Masbaraud-Mérignat : 55 élèves.
- Royère de Vassivière : 50 élèves.
- Saint-Dizier-Leyrenne : 68 élèves.
- Saint Junien La Bregère : 20 élèves.
- Saint-Pierre-Chérignat : 11 élèves.
- Saint Martin Sainte Catherine (Le Theil) : 17 élèves
- Saint-Moreil : 12 élèves.

La communauté de communes interviendrait uniquement pour prendre en charge les frais d'entrée au cinéma (2,50 € par entrées), soit 1509 entrées pour un montant total de 3 772,50 €, chaque école s'organisant avec la municipalité concernée pour financer les déplacements.

Le Président souligne que le programme Ecole et Cinéma participe d'une meilleure intégration de l'école dans le projet de développement culturel communautaire, et propose donc que la communauté de communes prenne à sa charge les frais d'entrée du cinéma, par séance et par enfant, afin de préserver la gratuité des activités dans le cadre scolaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide que les frais d'entrée par enfant et par séance seront pris en charge par la communauté de communes pour un montant total de 3 772,50 €.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 04 octobre 2010
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD